

Santé environnementale :



Recueil d'initiatives de collectivités en Pays de la Loire

mai 2013



Sommaire

◆ Se garder en bonne santé au travers de l'Agenda 21 du Pays des Herbiers	3
◆ Alimentation durable et éducation nutritionnelle dans les restaurants municipaux de la ville d'Orvault	5
◆ Bâtiment & santé : le multi-accueil Confetti à Saint-Herblain	7
◆ Amélioration de la qualité de l'air intérieur liée aux produits d'entretien en locaux municipaux et restauration collective à la Roche-sur-Yon	8
◆ Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur en milieu scolaire à Nantes	9
◆ Mise en place et animation d'un logement éco-responsable à Saint Nazaire	11
◆ Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité dans le logement - la Roche-sur-Yon agglomération.....	13
◆ Campagne d'éducation citoyenne « santé environnement » à Saint Nazaire	15
◆ Rencontres au jardin à Laval.....	16
◆ Contrat territorial de bassins versants pour la reconquête de la qualité des eaux- Cap atlantique	17
◆ Reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de bassins d'alimentation de captages d'eau destinée à la consommation humaine – communauté d'agglomération du choletais	19
◆ Suppression progressive des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts à la Roche-sur-Yon	21
◆ Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Sarthe	22
◆ Conférence de la vie nocturne en centre-ville à Angers	24
◆ Un outil d'aide à la décision : cellule de veille et d'alerte sur les risques sanitaires et environnementaux du Conseil régional.....	26

Se garder en bonne santé au travers de l'Agenda 21 du Pays des Herbiers

Porteur de l'action	Communauté de communes du Pays des Herbiers Mme Christelle LABBE, Chef de projet Agenda 21
Période de l'action	2009 - 2019
Contexte	<p>La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la communauté de communes du Pays des Herbiers a été initiée en 2007, à travers de nombreux groupes de travail et forum citoyen.</p> <p>L'agenda 21 du Pays des Herbiers a été voté en 2009. Il comporte 37 actions pour la mise en œuvre d'un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace. Ces actions relèvent de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager le territoire pour économiser l'espace et favoriser le lien social - Produire en préservant les ressources et en tenant compte des hommes - Consommer sobrement et de manière responsable - Former, informer, partager
Objectif(s) de l'action	<p>Parmi les actions de l'Agenda 21, plusieurs agissent sur des déterminants de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation et qualité des aliments - Promotion de l'activité physique - Accessibilité et habitat
Description	<p>Cet agenda 21 qui date de février 2009 comporte 37 actions portant sur des domaines très divers. Parmi celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre du programme Leader centré sur la reconquête de la qualité de l'eau de la Bultière (CC des Herbiers et CC de St Fulgent) et la charte CRECEPP (plusieurs zones concernées en Vendée), mise en place de mesures limitant le recours aux pesticides, et notamment sur la commune des Herbiers, action zéro désherbant pour les espaces verts depuis 2010, arrêté zéro phyto sur la commune avec mise en place d'une brigade verte (4 spécialistes de l'éco-jardinage) et pour accompagner et sensibiliser le public : une campagne annuelle de communication et un guide de l'éco-jardinier. L'ensemble des communes du canton se sont engagées à passer au « zéro désherbant » d'ici à juin 2014 ; - construction en 2009 d'une maison éco-performante, appartenant à la communauté de communes et louée actuellement à des particuliers ; des mesures avaient été effectuées par Air Pays de la Loire afin de voir l'impact des matériaux naturels utilisés sur la qualité de l'air intérieur + accompagnement des artisans locaux vers une démarche différente. En 2013, rénovation de 4 logements sociaux datant des années 1930, selon les normes BBC rénovation (utilisation de matériaux naturels, logement adaptés aux personnes à mobilité réduite,...) - une promotion des modes de déplacement doux : prise en compte dans le schéma de déplacement intercommunal (pistes cyclables prévues), démonstration de vélos électriques et promotion du covoiturage lors de la semaine du développement durable 2011, aide à l'acquisition de vélos électriques (210 aides attribuées entre 2011 et fin 2012), mise en place d'aires de covoiturage (à noter

Description (suite)

l'existence d'un site départemental de covoiturage en Vendée) avec 75 trajets réguliers en 2011

- promotion de circuits courts pour l'alimentation : prise en compte de produits locaux dans les marchés publics, marchés locaux, carte des producteurs locaux distribuée aux habitants, création d'une charte agricole durable, création de jardins familiaux, d'une AMAP et de paniers bios
- conception bioclimatique des parcelles dans les lotissements + autres aspects (eaux pluviales, déplacements...), modification des règlements de lotissement pour permettre l'installation de panneaux solaires
- baisse de la pollution lumineuse/économies d'énergie dans plusieurs communes (éclairages publics)
- promotion du tri et du recyclage, mise à disposition de composteurs individuels, mise en place d'une écocyclerie pour pouvoir recycler les éléments multimatériaux auparavant destinés aux encombrants.





Alimentation durable et éducation nutritionnelle dans les restaurants municipaux de la ville d'Orvault

Porteur de l'action	<p>Ville d'Orvault Direction Générale – Mission Développement Durable et Démocratie Participative Florence De Vasson - chargée de Mission Développement Durable et Démocratie Participative et Stéphane Barteau – responsable de la restauration municipale</p>
Période de l'action	<p>Depuis 2009</p>
Contexte	<p>La ville a choisi de saisir le conseil de développement durable, instance participative créée en décembre 2008, sur l'alimentation et l'éducation nutritionnelle. Après un diagnostic sur la qualité des achats effectués dans le cadre du marché public de restauration municipale et sur les différentes pratiques recensées dans tous les temps de l'enfant et des adultes (restauration municipale, vin d'honneur), la ville a décidé de questionner l'ensemble de la démarche, sans s'enfermer dans le seul questionnement de l'introduction de produits biologiques. Lancement : septembre 2009.</p>
Objectif(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le plan national nutrition santé (PNNS) sur tous les temps de restauration - Consolider la démarche d'éducation nutritionnelle existant sur Orvault avec la mise en place d'actions d'information, de sensibilisation, d'accompagnement des parents et des enfants (avec, entres autres, appui sur les animateurs municipaux EDD et des experts du domaine, ...) ; - Amplifier la politique actuelle permettant de garantir la qualité, le goût, la traçabilité, ... de l'ensemble des produits délivrés par la Ville ; - Intégrer les enjeux du développement durable en matière de production et de consommation responsable : prendre en compte les filières courtes, réduire les déchets à la source - Refondre les marchés publics avec les objectifs de rationaliser les achats et d'intégrer la dimension « produits biologiques », « produits Commerce équitable »

Description

- Modification de l'offre de restauration :
 - Distribution de lait revue – sept 2010
 - Gouter modifié (suppression de jus, remplacement des gâteaux par pain / confiture) – sept 2010
 - Limitation des déchets : vrac, grand conditionnement, suppression des portions individuels (gâteau, pain), suppression des gobelets plastiques. Pavillon de compost prévu sur 2013 sur les cantines centrales.
 - Démarche expérimentale d'un certain nombre de produits bio / fermier – sept 2010 (avril 2010 même pour certains) : Fromage blanc, Lait entier pour fabrication de desserts, 1 fruit bio / semaine (20 services dans l'année), Yaourts nature fermier
- Organisation des menus :
 - Validation par la diététicienne / mois
 - Spécification du nom fromage / fruit
 - Revenir sur la notion de grammage
 - Plan alimentaire orvaltais
- Reprise du cahier des charges restauration pour un nouveau marché janvier 2013 :
 - Allotissements plus précis et plus nombreux intégrant spécificités fermiers / BIO / commerce équitable / vrac / de saison / poisson frais... + maintien des labels rouges pour les viandes
 - Maintien d'une possibilité de budget de 20000€ / expérimentation
- Communication :
 - Meilleure communication des menus aux parents et sur le lieu de restauration (ardoise de menu)
 - Réalisation d'une plaquette Education nutritionnelle diffusée à tous les parents
 - Réalisation d'un plan alimentaire : proposition retenu à 7j matin/midi/soir
 - Des animations sur les temps périscolaires (semaine fresh attitude,...) et portes ouvertes des cantines centrales tous les 2 ans
 - Cycle alimentation depuis 2011 proposé par les animateurs EDD ville (éducation développement durable) aux enseignants. Création en 2012-13 de 2 parcours de l'élève « De la terre à l'assiette » et « consommation responsable ».
 - Déploiement de formation auprès du personnel de restauration et de sensibilisation à l'éducation nutritionnelle auprès des agents/ Tout public depuis 2009

Bâtiment & santé : le multi-accueil Confetti à Saint-Herblain



Porteur de l'action	Ville de Saint-Herblain Direction des bâtiments - Service bâti projets Jean-Francois Bardin – Responsable du service bâti projets
Période de l'action	2006 (démarrage de la phase de programmation) à mai 2009 (ouverture de la crèche)
Contexte	Des mesures de concentration en radon avaient révélé des taux assez importants dans l'ancienne crèche ; les solutions correctives étaient coûteuses et les locaux comportant un étage étaient peu adaptés. Décision a été prise en 2006 de construire à proximité une nouvelle crèche.
Objectif(s) de l'action	Dans le cadre de la démarche Haute qualité environnementale (HQE) accompagnant cette opération, les utilisateurs visaient le niveau très performant pour la cible 13 « qualité sanitaire de l'air ».
Description	Avec l'aide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE Inddigo, la ville, qui était maître d'ouvrage et maître d'œuvre, a donc joué sur plusieurs leviers pour satisfaire cet objectif : vide sanitaire spacieux et ventilé pour éviter le risque lié au radon, revêtements peu émetteurs de COV (peinture minérale en particulier) ; locaux à pollution spécifique regroupés et ventilés de façon distincte ; 3 campagnes de mesures successives des polluants potentiels majeurs, produits d'entretien ciblés. Les polluants recherchés étaient le radon et les aldéhydes



Amélioration de la qualité de l'air intérieur liée aux produits d'entretien en locaux municipaux et restauration collective à la Roche-sur-Yon

Porteur de l'action	<p>Ville de la Roche-sur-Yon M. Daniel TISSEBRE, Responsable de l'Atelier "Propreté hygiène des bâtiments" M. FAZILLEAU, Centre municipal de restauration</p>
Période de l'action	Action permanente depuis 2008
Contexte	<p>L'utilisation de produits d'entretien pour les locaux entretenus par les personnels municipaux pose plusieurs questions d'ordre environnementaux (rejets notamment) et sanitaire (exposition par contact, émanation).</p> <p>Dans le cadre de l'agenda 21, la ville a initié la substitution des produits d'entretien classiques pour des produits écolabellisés pour les locaux dont elle assure l'entretien (administratifs, associatifs, écoles, lieux d'accueil de la petite enfance). Le centre de restauration municipal représentait un lieu particulier pour les enjeux d'hygiène alimentaire associés.</p> <p>Il a opté pour l'achat et l'utilisation de deux appareils vapeur pour traiter l'ensemble des surfaces</p>
Objectif(s) de l'action	Améliorer la qualité de l'air et les conditions de travail des salariés
Description	<p>Cette action concerne l'ensemble des services soit 1200 personnes, ainsi que toutes les écoles et foyers et les utilisateurs des services.</p> <p>Elle recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de la politique d'achat vers des produits écolabellisés dès 2008 - Achat de matériels alternatifs - Réflexion élargie sur les conditions de travail incluant la prévention des troubles musculo-squelettiques et les rythmes de travail - Formation des personnels concernés sur des notions de bactériologie et les méthodes alternatives <p>En termes d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coût de l'opération est compensé par les économies réalisées (eau, produits) - Les résultats bio-chimiques du contrôle de l'hygiène en laboratoire sont très bons - les méthodes alternatives mises en place sont plus chronophages pour le personnel - le personnel témoigne d'un ressenti d'une amélioration de la qualité de leur environnement de travail, plus favorable à leur santé

Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur en milieu scolaire à Nantes



Porteur de l'action	Ville de Nantes – Mission Santé Publique Fabrice Guyard – chargé de projet et Sylvaine Ressès – infirmière scolaire
Période de l'action	de 2012 à 2013, sur une année scolaire
Contexte	<p>En moyenne, les personnes passent de 70% à 90% de leur temps dans des environnements clos, et sont exposés à divers polluants, principalement par inhalation. En effet, l'environnement intérieur offre une grande diversité de situations de pollution. Les contaminants sont de nature physique (radon), chimiques et microbiologiques. Les principales sources de pollution peuvent provenir des matériaux de construction, des occupants et de leurs activités, des contaminants extérieurs du sol ou de l'atmosphère.</p> <p>Les enfants constituent une population particulièrement sensible aux expositions environnementales du fait d'expositions précoces de leur organisme encore en développement. La réduction des expositions environnementales, notamment dans et autour des bâtiments accueillant des enfants, est donc une priorité pour protéger cette population vulnérable.</p> <p>Ils sont par ailleurs une cible privilégiée des actions d'éducation à la santé environnementale, à la confluence de l'éducation à la santé et de l'éducation à l'environnement.</p> <p>Le service de santé scolaire de la Ville de Nantes mène ainsi une politique volontariste en matière de santé scolaire.</p>
Objectif(s) de l'action	Améliorer la qualité de l'air intérieur (QAI) dans une école élémentaire (Maison Neuve) et sensibiliser le public scolaire (enseignantes, enfants et parents d'élèves des cycles 2 et 3 (GS au CM2)) à la QAI.

<p>Description</p>	<p>Le service de Santé scolaire (1 infirmière) et le service Actions de santé (1 chargé de projet) a monté un projet (définition des objectifs, déroulé, outils), proposé ensuite à l'équipe pédagogique dans une école primaire (Maison Neuve) de la commune, dans le cadre du programme global pour l'éducation à la santé (J'apprends la santé à l'école), afin de sensibiliser les enfants aux problèmes de santé liés à l'environnement, et plus particulièrement à la qualité de l'air intérieur, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mise à niveau des connaissances relatives à la QAI avec les enseignantes du cycle 3. - Une sensibilisation des enfants du cycle 3 à la QAI. - La promotion d'une bonne QAI par les enfants : à l'école, à la maison. <p>Les objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des connaissances des enseignantes par documents et échanges. - Proposition de supports et d'outils pédagogiques aux enseignantes. - Organisation de séances d'information pour la sensibilisation des enfants à l'air. - Nomination d'un responsable parmi les élèves de l'aération de la classe (par classe). - Réalisation d'une exposition accessible aux autres enfants de l'école, ainsi qu'aux parents d'élèves. - Réalisation d'un support audio et/ou vidéo. - Participation au forum Séquoia. - Intervention de la CLCV 44. - Sorties Balad'Air (Écopôle), pour apports de connaissance sur notamment la qualité de l'air atmosphérique. - Transmission de connaissances des enfants de cycle 3 aux enfants de cycle 2, relatives à une bonne QAI.
---------------------------	---

Mise en place et animation d'un logement éco-responsable à Saint Nazaire

Porteur de l'action	Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Energie et l'Environnement (Alisée) en partenariat avec la CARENE (Saint Nazaire agglomération) Laurène BRÉGEAULT (Alisée) et Alain BETTE (Directeur de l'Habitat à la CARENE)
Période de l'action	Action de 2012 à 2013 pendant 8 mois Ouverture de l'appartement pendant 5 mois et sur 2 après-midi par semaine
Contexte	<p>Sur le territoire de la CARENE, le diagnostic du Plan Local de l'Habitat (PLH) a révélé au travers de plusieurs indicateurs convergents l'importance que prend la question de la précarité énergétique sur le territoire. En parallèle, au sein de l'Agenda 21, cette question a naturellement été mise en avant et contribue fortement au Plan Climat Energie Territorial.</p> <p>Au-delà de la question des économies d'énergie qui concerne l'ensemble des ménages, la collectivité doit focaliser son attention sur les ménages qui n'ont pas ou que peu de moyens d'entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. En outre, parmi ces ménages une part d'entre eux n'a pas accès aux moyens d'informations et d'aides.</p> <p>Afin d'intervenir pour lutter contre la précarité énergétique la CARENE, en partenariat avec les acteurs du territoire et en particulier les différents bailleurs sociaux, a élaboré un plan d'actions qui permet d'intervenir à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention - la sensibilisation et l'information - le conseil - le repérage des situations existantes - l'aide aux travaux - un partenariat local et institutionnel <p>Dans ce cadre, l'association Alisée, partenaire de l'Union Sociale de l'Habitat pour les projets d'appartement éco-responsables, a proposé la mise en œuvre d'un tel projet sur le territoire, en partenariat avec les bailleurs associés.</p>
Objectif(s) de l'action	<p>Objectifs sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la précarité énergétique et réduction des charges relatives à l'énergie - Lieu d'échanges sur les questions relatives au quotidien des habitants du quartier - Valorisation du quartier et ouverture vers le reste de la Ville - Objectifs développement durable: - Sensibiliser aux comportements éco-citoyens et à la maîtrise des usages de l'énergie et de l'eau dans le logement.



Description

Le projet repose sur la mise en place d'un logement éco-responsable, équipé comme un logement « habité », et destiné à être le support d'une information basée sur l'expérimentation concernant les gestes économes.

Le logement est ouvert à l'ensemble des publics et plus spécifiquement aux locataires du parc social, auprès de qui une communication plus importante a été menée en partenariat avec les structures et associations de quartier.

Le logement sert également de support pour des actions de formation en direction des acteurs sociaux, et de support éducatif pour des groupes de scolaires. La recherche de partenariats avec les structures d'animation locales peut permettre d'ouvrir le logement à un plus large public, par une mise à disposition en-dehors des temps de permanence pour l'organisation d'animations en lien avec les thématiques traitées.

Le logement a été ouvert en octobre 2012 pour une durée de 6 mois, couvrant ainsi toute la période de chauffe, durant laquelle les questionnements relatifs à l'utilisation de l'énergie dans le logement sont plus présents.

Au cours des permanences, le conseiller réalise des visites commentées de l'appartement, accompagnées d'expérimentations pratiques et ludiques : mesures de consommations d'appareils électroménagers, cheminement de l'air dans l'appartement (aspects sanitaires), consommations d'eau dans la cuisine et la salle de bains, tri des déchets... Le contenu précis des animations est évolutif et peut varier en fonction des pré-requis des visiteurs.

Les thèmes abordés sont : l'énergie, l'eau, les déchets, la qualité de l'air intérieur.





Programme d'Intérêt Général

« Lutte contre la précarité dans le logement »

La Roche-sur-Yon agglomération

Porteur de l'action	La Roche-sur-Yon Agglomération Carine CAMPINCHI - Animatrice du programme d'intérêt général (PIG) « lutte contre la précarité dans le logement »
Période de l'action	octobre 2012 à octobre 2015
Contexte	Programme Local de l'Habitat 2011-2016
Objectif(s) de l'action	Résorption de l'habitat indigne et de la précarité énergétique L'accès à un logement de qualité pour tous Un aménagement équilibré du territoire porté par un habitat durable
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs qualitatifs : <u>Inciter les ménages</u> modestes grâce à des subventions attractives à réaliser des travaux afin d'améliorer leur logement : <ul style="list-style-type: none"> - Complémentarité des aides propres de la collectivité avec les aides Anah - Accueil et information personnalisée des demandeurs par le guichet unique, de la simple question à la constitution et au dépôt du dossier - Orientation vers les organismes/dispositifs complémentaires (SyDEV, EIE (espace info-énergie)/ADILE, caisses de retraite, AREEP, services fiscaux...) - Travail d'information « grand public » au travers d'articles de presse <u>Encourager</u> la maîtrise des charges et la réduction des gaz à effet de serre, en soutenant la réalisation de travaux d'économie d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Abondement de la prime ASE (aide de solidarité écologique) à hauteur de 500 € - Aides propres subventionnant les travaux BBC/HQE, - Ouverture à des tranches ressources supérieures aux plafonds Anah <u>Concrétiser les projets détectés</u> en apportant une information personnalisée notamment sur les performances énergétiques des logements, les risques sanitaires et sur les travaux à privilégier Et : <u>Assister les maîtres d'ouvrage</u> dans leurs démarches administratives, techniques, et financières : <ul style="list-style-type: none"> - Intervention d'un prestataire, prise en charge par la collectivité, pour la réalisation de diagnostics (grilles de dégradation/insalubrité, bilan énergétique) et l'évaluation du ménage (capacité de financement, préconisations...) - Assistance à la définition et réalisation du projet par le prestataire - Assistance administrative par le guichet unique (formulaires, suivi du dossier, lien avec autres organismes...) - Orientation vers les espaces info-énergie (EIE) et l'ADILE si nécessaire <u>Développer l'offre locative</u> en quantité et en qualité pour permettre de diversifier les possibilités de logements en adéquation avec les revenus des ménages et ainsi limiter le nombre de logements indignes ou dégradés <ul style="list-style-type: none"> - Complémentarité des aides propres de la collectivité avec les aides Anah - Accueil et information personnalisée des demandeurs par le guichet unique, contact régulier tout au long de la démarche

Description (suite)

- Lien avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (inscription obligatoire pour bénéficiaire des subventions propres de la collectivité)
- Intervention d'un prestataire, prise en charge par la collectivité, pour la réalisation de diagnostics (grilles de dégradation/insalubrité, bilan énergétique)

- Objectifs quantitatifs

-traitement de 36 logements indignes et très dégradés (12 par an de 2012 à 2015), de propriétaires occupants (15) et de propriétaires bailleurs (21)

- Suivi- Animation :

L'animation du PIG s'appuie sur le guichet unique de l'habitat privé, chargé de :

- L'accueil téléphonique et sur rendez-vous du public,
- L'information, l'orientation des usagers
- La mobilisation des partenariats
- La commande des différentes prestations (diagnostics, évaluation sociale, assistance technique) au prestataire retenu et le suivi de leur réalisation
- L'impulsion des actions de communication et d'information :
 - Création et diffusion de dépliants sur les aides propres à l'Agglomération
 - Présentation du guichet unique dans chaque commune du territoire, prise de contact avec les partenaires ou services d'orientation (CLIC, ADMR, Point Info Famille...)
 - Parution d'articles dans la presse locale, les bulletins municipaux
 - Mise en ligne d'informations sur les sites de la collectivité/communes
 - Réunions d'information : à l'attention des usagers (dispositifs mobilisables), à l'attention des partenaires (présentation du PIG, dispositifs mobilisables, objectifs à atteindre...)
 - Actions d'information en matière de prévention des risques sanitaires
- Le suivi des actions :
 - Point bimensuel avec le prestataire
 - Comité de pilotage mensuel avec les partenaires du PIG
 - Points ponctuels avec les mairies sur les dossiers ayant fait l'objet d'un signalement

Les missions de suivi-animation incluent les missions d'accompagnement définies dans l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART).

Campagne d'éducation citoyenne « santé environnement » à Saint Nazaire

Porteur de l'action	Centre communal d'action sociale de Saint Nazaire Catherine Marchand, coordinatrice santé ville
Période de l'action	Action sur 1 an reconductible, de 2012 à 2013
Contexte	Mobilisation et soutien des collectivités territoriales pour la promotion de la santé environnementale et la lutte contre l'habitat indigne. La ville de St Nazaire a des caractéristiques environnementales liées à son activité industrielle, maritime mais aussi à sa spécificité géographique qui ont un impact sur la vie des nazairiens et des estivants.
Objectif(s) de l'action	Sensibiliser en amont en faisant une campagne de promotion santé environnement, première étape d'un travail sur du long terme. Responsabiliser de façon transversale et intergénérationnelle les publics en vue de changer les comportements et les habitudes plus respectueuses de l'environnement et de la santé. - Etre mieux informé pour agir plus efficacement sur les nuisances, les risques et les dangers de son environnement domestique et de son cadre de vie, - Respecter les réglementations pour un mieux vivre ensemble, - Réduire les coûts et les impacts environnementaux par la prévention primaire Objectifs opérationnels : - Connaître la réglementation et savoir agir en cas de problèmes - Retenir les comportements respectables et respectueux - Etre relais d'information auprès de son entourage direct et indirect
Description	Programmer une campagne d'information et de sensibilisation pour les habitants nazairiens sur des thèmes spécifiques, saisonniers sur les domaines de la santé, l'environnement, l'habitat et l'hygiène, nécessaires à développer et/ou à rappeler en termes d'éducation citoyenne. Edition d'articles ludiques et accessibles à tous à partir de supports de communication existants et connus par les habitants (ex : le magazine de la ville sous forme de fiches détachables, site internet de la ville) Thèmes pour 2013 : - le téléphone portable et l'émission d'ondes - le bruit - la pollution intérieure domestique - les déchets de soins





Rencontres au jardin à Laval

Porteur de l'action	Ville de Laval – Centre communal d'action sociale (CCAS) Joëlle Vannier – chargée de mission
Période de l'action	Action d'une semaine en juin 2013
Contexte	<p>La ville de Laval est le terrain de plusieurs expériences centrées sur les jardins, lieux de convergence entre éducation, santé, environnement et lien social : jardins partagés de Grenoux, éducation à la santé, notamment sous l'angle de la nutrition avec des scolaires, sensibilisation au développement durable, activités de jardinage avec du public handicapé, pollinarium sentinelle, etc.</p> <p>La ville de Laval a souhaité valoriser ces nombreuses formes de mobilisation autour des jardins à l'occasion des 10 ans de la manifestation « Balade aux jardins ».</p>
Objectif(s) de l'action	<p>Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux à l'importance des jardins dans la ville. Valoriser l'impact positif des différents jardins à partir d'actions existantes, voire transposables</p> <p>Favoriser la rencontre et développer les échanges entre acteurs des champs environnement, éducatif, santé et action sociale</p> <p>Impliquer les différents publics et partenaires dans des animations de proximité</p>
Description	<p>Animation territoriale associée au colloque régional santé environnementale du 28 mai à Angers organisé par l'ARS dans le cadre du plan régional santé environnement 2010-2013 (PRSE2)</p> <p>A l'occasion des 10 ans de l'événement « Balade au jardin », la ville de Laval a souhaité apporter un nouvel éclairage sur le jardin en proposant, de nouveaux rendez-vous sur le thème santé environnement : qualité des aliments par la diminution de l'usage des pesticides, pollens et allergies, nutrition, etc. L'objectif est d'inviter un large public à élargir sa connaissance du jardin et plus largement de l'environnement.</p> <p>Partenaires et professionnels accueillent le public lors de différentes manifestations du 1^{er} au 6 juin 2013:</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites commentées de jardins (roseraie de la Perrine, les Cordeliers, jardins partagés de Grenoux, verger conservatoire, jardins d'insertion) - visite/conférence du pollinarium sentinelle (jardin sentinelle permettant à des personnes allergiques d'adapter leur traitement à partir de la détection précoce d'émission de pollens de plantes allergisantes), - soirée ciné-débat "secret de plantes, vers un jardin sauvage" <p>Balade au jardin les 8 et 9 juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les arts au jardin, aménagements paysagers, conservatoire en fête - sensibilisation à l'écologie, bonnes pratiques pour réduire notre impact sur l'environnement et prévention des risques - marché aux plantes - cultivez-vous ! spectacle en déambulation - ateliers enfants

Contrat territorial de bassins versants pour la reconquête de la qualité des eaux

Cap atlantique

Porteur de l'action	<p>Cap Atlantique (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique) + 3 maîtres d'ouvrages : Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, Loire Océane Environnement et Cap Atlantique</p> <p>Contact : Mathieu BOURGEOIS-MITARD, Technicien Milieux Aquatiques à la Direction de l'Environnement et des Économies Primaires de Cap Atlantique</p>
Période de l'action	Action sur 5 ans, de 2011 à 2015
Contexte	<p>Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Estuaire de la Loire » et « Vilaine » et de la Directive Cadre sur l'Eau.</p> <p>Il constitue un des premiers contrats territoriaux pour le littoral et un des plus complets à l'échelle du bassin de la Loire-Bretagne (restauration des milieux aquatiques, préservation des usages littoraux vis-à-vis des pollutions bactériologiques urbaines et agricoles, réduction des pesticides, assainissement, eaux pluviales, eau potable et éducation à l'environnement).</p>
Objectif(s) de l'action	<p>Ce contrat traduit la volonté des acteurs locaux d'agir ensemble pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'état des milieux aquatiques et de la qualité des eaux, - contribuer à pérenniser les activités socio-économiques qui en sont tributaires (saliculture, conchyliculture, pêche à pied, baignade).
Description	<p>Le contrat territorial signé avec l'agence de l'eau porte sur 24 actions pour un montant global de 2 312 481 €, avec un soutien de l'agence à hauteur de 47% (soit 1 078 979 €).</p> <p>Peuvent être ainsi soulignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'objectif de préservation de la qualité des eaux de baignade et des coquillages, partagé par les communes, le monde agricole via la chambre d'agriculture, les professionnels de la mer et Cap Atlantique, - le programme de restauration des marais et des cours d'eau des bassins du Mès et de Pont-Mahé, partagé par les acteurs locaux : communes, agriculteurs, saliculteurs, conchyliculteurs, - la volonté des communes et de Cap Atlantique de désherber sans polluer les milieux aquatiques par les pesticides et d'y associer les habitants, - des actions d'éducation à l'environnement sur le littoral, les zones humides et les pesticides menées par Loire Océane Environnement (ex-CPIE Loire Océane). <p><u>Axe 1 : Préserver les usages littoraux</u></p> <p>1.1 Améliorer la qualité sanitaire des coquillages par des démarches bassins versants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer les démarches bassin versant - Rechercher l'origine humaine ou animale des contaminations bactériologiques

Description (suite)

- Modéliser les flux de pollution bactériologique et leur dispersion en mer
- Conduire le volet agricole de réduction des contaminations sur les bassins versants de Pen Bé et de Pont-Mahé
- Accompagner les démarches bassin versant par des actions de communication en direction des particuliers
- 1.2 Assurer la qualité des eaux de baignade
- Définir et réaliser un programme de travaux suite à la réalisation des profils de baignade (approche bassin versant)
- 1.3 Connaître, réduire et gérer les marées vertes sur le littoral de Cap Atlantique
- 1.4 Étudier les conditions d'un transfert de la compétence « eaux pluviales » des communes vers Cap Atlantique pour une gestion qualitative et quantitative par bassin versant

Axe 2 : Favoriser une gestion fonctionnelle et adaptée des cours d'eau, marais et zones humides

- 2.1 Restaurer et entretenir les marais et cours d'eau des bassins versants du Mès et Pont-Mahé
- 2.2 Restaurer et entretenir les marais du Lesté

Axe 3 : Lutter contre la pollution des eaux par les pesticides

- 3.1 Poursuivre l'animation de la Charte des communes pour entretenir les espaces publics sans polluer
- 3.2 Engager les habitants vers un jardinage sans pesticide (Charte de l'habitant)
- 3.3 Projet d'engager les jardineries et commerces spécialisés vers la vente privilégiée des techniques alternatives aux pesticides
- 3.4 Poursuivre le suivi de qualité des eaux pour le paramètre pesticides

Axe 4 : Animer la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire sur le bassin versant Littoral Nord

Axe 5 : Préserver les ressources en eau potable

- 5.1 Mettre en conformité le périmètre de protection de captage de Sandun
- 5.2 Projet de favoriser les économies d'eau potable

Axe 6 : Sensibiliser les habitants au bassin versant, aux milieux aquatiques et à leur biodiversité

- 6.1 Poursuivre les « Excursions en terres humides »
- 6.2 Sensibiliser le grand public à la gestion et à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques lors des « Samedis Fermiers »
- 6.3 Sensibiliser le grand public aux milieux aquatiques par des sorties sur le littoral et les marais salants
- 6.4 Développer la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques dans les écoles primaires du territoire
- 6.5 Préserver les mares et leurs populations d'amphibiens par un travail pédagogique auprès des publics scolaires, les propriétaires et les gestionnaires

Axe 7 : Animer, mettre en œuvre et évaluer le contrat territorial



Reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de bassins d'alimentation de captages d'eau destinée à la consommation humaine – communauté d'agglomération du choletais

Porteur de l'action	Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) Christophe Puaud, ingénieur ressources en eau du service des espaces naturels et captages de la CAC et Marc Grémillon, élu en charge des espaces naturels et captages
Période de l'action	Action conduite depuis 2003
Contexte	<p>Dans la région des Pays de Loire, la présence de contaminants issus de pollutions diffuses (pesticides, nitrate, polluants chimiques...) dans certaines eaux souterraines, retenues et cours d'eau rend nécessaire des actions de réduction de l'impact de ces pollutions : protection des captages d'eau en réglementant les activités situées aux abords, plans d'actions pour limiter les pollutions sur le bassin versant alimentant un captage, etc.</p> <p>35 captages de la région ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du Grenelle, pour des actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants qui les alimentent. Ils présentent en effet, des risques vis-à-vis de pollutions diffuses (nitrate, pesticides...).</p> <p>Sur la CAC : 2 captages prioritaires (Ribou et Rucette), 60 000 habitants raccordés aux 2 usines d'alimentation en eau potable. Ribou (lac) : bassin versant de 13 700 Ha, 12 communes concernées dont 6 hors CAC (2/3 surface) – 2 départements et 2 régions ; Rucette (captage souterrain) : bassin d'alimentation de 900 Ha, 3 communes concernées dont 2 hors CAC (1/3 surface) – 3 communes, 3 départements et 2 régions.</p> <p>Nécessité de préserver/améliorer la qualité de la ressource en eau notamment en ce qui concerne les matières organiques, le phosphore (développement d'algues et eutrophisation), les pesticides.</p>
Objectif(s) de l'action	L'objectif est de protéger de manière efficace la ressource en eau destinée à la consommation humaine et assurer une gestion durable de la disponibilité en eau, en protégeant l'aire d'alimentation des captages d'eau (périmètres de protection, mesures agricoles et non agricoles de réduction des pollutions diffuses...)
Description	<p>Pour protéger l'alimentation en eau potable et maîtriser les pollutions diffuses, la Communauté d'agglomération du Choletais mène une démarche concertée démarrée dès 2003 en mobilisant fortement les communes (y compris avec des communes hors CAC et non alimentées en eau potable par les captages de la CAC), les agriculteurs (via une association qu'ils ont créée), et aussi les particuliers, les artisans et les industriels.</p> <p>Par exemple, pour le Ribou, le groupe de travail rassemble une cinquantaine de personnes (profession agricole, artisans, industriels, maires des communes, services de l'Etat, chambres consulaires et partenaires techniques...).</p> <p>Exemples de mesures agricoles à l'échelle des bassins versants (chambre d'agriculture, GAB Anjou, CIVAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostics personnalisés des exploitations agricoles (90 diagnostics depuis 3 ans sur 220 exploitations), - journées d'information et sensibilisation sur les pratiques (notamment afin de favoriser des systèmes moins intensifs avec moins d'intrants chimiques, plus

Description (suite)

- de prairies et plus de haies comme freins à l'érosion),
- mesures agro-environnementales contractualisées,
- développement de l'agriculture bio (avec GAB 49 depuis fin 2012). Sont aussi en cours : aide à une association de producteurs bio et organisation de circuits courts, projets autour des restaurateurs et restaurations collectives, etc...
- mesures liées à l'aménagement du territoire, notamment pour éviter l'érosion en plantant des haies. Reflexions en cours pour structurer une filière locale de valorisation des bois de bocage.
- réflexions pour valoriser les excédents en phosphore des effluents agricoles

Exemples de mesures non agricoles, en lien avec les CPIE Sèvre&Bocage et Loire&Mauges, et la CCI :

- diagnostics individualisés et aides pour les particuliers et les artisans/entreprises (8 diagnostics depuis 3 ans sur 310 entreprises)
- journées d'information et sensibilisation des particuliers, scolaires, agents communaux, élus, etc. (conférence « jardinons au naturel », rencontres « jardin », projet d'aide à l'acquisition de matériel de désherbage mécanique **ou** thermique...)
- journées techniques d'information des entreprises industrielles et artisanales

Les difficultés rencontrées :

- malgré une légère amélioration de la qualité de l'eau, il reste des pics de développement d'algues nécessitant des efforts accrus sur le phosphore
- réussir à maintenir la mobilisation dans le temps
- mobilisation nécessaire de toutes les communes (y compris celles non desservies en eau potable par les captages CAC), notamment pour l'amélioration des performances des stations d'épuration communales





Suppression progressive des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts à la Roche-sur-Yon

Porteur de l'action	Ville de la Roche sur Yon Centre technique municipal M. Jaunet, Responsable du service espaces verts
Période de l'action	Action depuis 2000
Contexte	Le recours en produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et de la voirie représente un enjeu environnemental et pour son impact sur la santé des acteurs et des habitants de la ville.
Objectif(s) de l'action	Suppression à court terme de l'utilisation de tous produits phytosanitaires
Description	<p>Depuis plusieurs années, le centre technique municipal a une politique de substitution des produits phytosanitaires par le développement de méthodes alternatives.</p> <p>En 2012, la substitution est totale pour l'entretien des arbustes (utilisation de broyat et paillage), du gazon (sauf terrain de sport), le cimetière paysager, le stabilisé et les caniveaux.</p> <p>Sur les trottoirs larges en stabilisé : utilisation de la tondeuse à fléau (éviter les projections), brossage sur enrobés et utilisation de la vapeur sur certaines zones en plus mauvais état.</p> <p>Cette action recouvre plusieurs aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'outils et matériels alternatifs pour l'entretien des espaces verts - Formation de l'ensemble des personnels techniques (condition indispensable pour réussir) - Sensibilisation des jardiniers en jardins familiaux sur les pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides <p>Remarques et points sensibles :</p> <p>Restent les zones non accessibles et les sols poreux</p> <p>Le cimetière ancien et traditionnel : environ 10% de produits phytosanitaires encore utilisés</p> <p>Restent quelques espaces avec la binette traditionnelle</p> <p>et les bassins d'orage pour lesquels une réflexion est entamée : vers l'utilisation de chèvres ?</p>

Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Sarthe

Porteur de l'action	Conseil général de la Sarthe - Direction des routes Monsieur Patrice DHOMME - Chef du service de la maîtrise d'ouvrage
Période de l'action	Action menée de 2012 à 2017
Durée	Réexamen et, le cas échéant, révision : tous les 5 ans au moins. Concernant le PPBE de 1ère échéance du CG72, le réexamen interviendra donc au plus tard le 30 mars 2017. Le CG 72 précise par ailleurs qu'un suivi annuel du plan sera effectué par le Département. Ce PPBE sera abondé des actions concernant les voies de trafic annuel compris entre 3 et 6 millions en 2013 sur la base des cartes de bruit de 2ème échéance.
Contexte	<p>Source de gêne et de stress, il convient de considérer le bruit comme un problème de santé portant atteinte à la qualité de vie (troubles du sommeil, effets sur l'appareil auditif, troubles psychologiques).</p> <p>Au niveau national, le bruit est la nuisance la plus ressentie par les Français. Plus d'un Français sur deux (54 %) se déclare gêné par le bruit lorsqu'il est chez lui. 28 % sont gênés souvent ou tout le temps. Les transports sont ressentis comme la première source de nuisances sonores, surtout dans les grandes villes (enquêtes INSEE de 2002 et TNS-SOFRES de 2010).</p> <p>Dans la région Pays de la Loire, le baromètre santé environnement montrait qu'en 2007, 1 habitant de la région sur 2 est gêné par le bruit à son domicile (65 % d'entre eux citent les transports comme source de bruit) ; 1 sur 10 déclarant l'être souvent ou en permanence.</p> <p>Le traitement de la question du bruit associé aux infrastructures de transports constitue donc une priorité.</p> <p>Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par département et grandes agglomérations doivent permettre de prévenir les effets du bruit, de réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi que protéger les « zones calmes ».</p> <p>Ils comportent une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif et identifient les sources des bruits dont les niveaux devraient être réduits.</p> <p>Ils recensent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit et notamment lorsque des valeurs limites de bruit sont dépassées ou risquent de l'être.</p>
Objectif(s) de l'action	Elaboration du PPBE liés aux voies départementales sarthoises dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an (soit 16 400 véhicules par jour). L'objectif de ce PPBE est principalement d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations critiques et préserver la qualité des endroits remarquables.

Description

Un diagnostic a été mené, à l'aide de plusieurs outils : cartes de bruit, plaintes émises par la population, documents d'orientation stratégiques et bilan des actions menées par le passé.

Des zones dites « à enjeux » ont été délimitées, au sein desquelles des bâtiments sensibles (habités ou lieux d'enseignement ou de santé) sont soumis à des niveaux sonores élevés, et dépassant les seuils réglementaires. Ces zones ont été considérées comme prioritaires et les actions présentées dans ce document ont vocation à les traiter.

Les actions retenues dans le plan sont de 2 types : La réalisation de mesures acoustiques pour vérifier les dépassements de niveaux sonores, car certaines zones à enjeux ont déjà fait l'objet de traitement dans le cadre d'opérations routières passées, d'amélioration des performances acoustiques des bâtiments.

Une mise à disposition du projet de PPBE, du 15 septembre au 15 novembre 2011, a permis aux riverains d'exprimer questions et remarques. Le PPBE a été publié le 30 mars 2012.

Lors de l'état initial, 69 bâtiments sensibles ont été identifiés dans le PPBE de 1ère échéance du CG 72 comme Points Noirs de Bruit (PNB) potentiels. Ceux-ci sont répartis sur 21 secteurs dits sensibles. Sur ce constat, les zones à traiter concernaient environ 170 habitants potentiels.

Après études des sites, 60 bâtiments sensibles ont été retenus afin de bénéficier d'actions potentielles inscrites dans le PPBE.

Sur ces 60 bâtiments sensibles, 33 habitations ne respectent pas le critère d'antériorité, 3 bâtiments appartiennent au CG 72 et 2 bâtiments appartiennent à d'autres collectivités. Sur la base de ce constat, une convention de financement des travaux d'isolations de façades a été passée entre le CG 72 et l'ADEME pour 22 bâtiments sensibles.

Toutefois, après mesures de bruit réalisées sur le terrain après publication du PPBE, le nombre de PNB avérés est en réalité de 2.

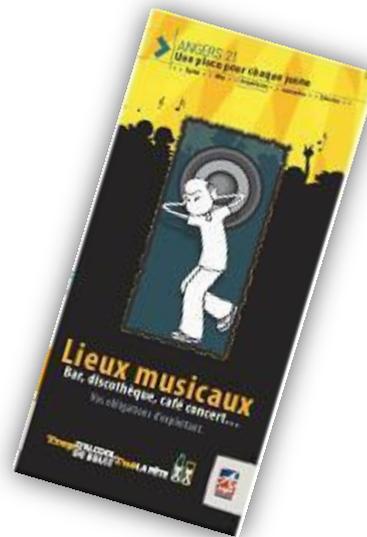


© D.ESNAULT

Conférence de la vie nocturne en centre-ville à Angers

Porteur de l'action	<p>Ville d'Angers – Direction sécurité prévention Christine Farges, chargée de mission vie nocturne à la direction sécurité prévention Nathalie Garnier, responsable éducation, promotion de la santé à la Direction de la santé publique</p>
Période de l'action	<p>Action en 2013 sur 6 mois</p>
Contexte	<p>Angers est une ville jeune avec 31% de sa population âgée de 15 à 29 ans. Avec près de 33 500 étudiants, Angers est la 8^{ème} ville étudiante de France. Synonyme de dynamisme et d'attractivité, la jeunesse étudiante et lycéenne angevine, est une vraie richesse. Source d'animation, elle peut aussi générer des débordements et des troubles. En effet, Angers n'est pas à l'abri des soirées en centre-ville sur l'espace public, sur fond d'alcoolisation. Ce qui entraîne des questionnements quant à la santé des jeunes et provoque également des nuisances.</p> <p>Chez les 15-25 ans des Pays de la Loire, comme en France, la consommation régulière d'alcool est stable entre 2005 et 2010, mais les consommations massives et les ivresses sont en augmentation. Pour ces différentes conduites, la situation régionale reste nettement plus défavorable que la moyenne nationale en 2010 (Source : ORS Pays de la Loire, Baromètre santé jeunes 2010).</p> <p>Ces constats sont également repérés à l'échelle locale, et nous ont amené à traiter deux principales problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranquillité publique : plaintes importantes de riverains (débordements dans les rues, incivilités, nuisances sonores). - Santé publique : conduites à risques, notamment consommations à risques. <p>Depuis juin 2006, la Ville d'Angers a donc entrepris une démarche de concertation avec tous les acteurs concernés par ces nuisances, dans le but de réfléchir et de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser le « bien vivre ensemble ». Comment prévenir les conduites à risques ? Comment concilier l'animation du centre-ville et la tranquillité des riverains ? Comment répondre de manière transversale à la problématique ?</p> <p>Positionnée en médiateur, la Ville, au travers de différents services, a organisé des rencontres avec les différents protagonistes pour nouer un dialogue et trouver des solutions ensemble. Aussi, cafetiers, habitants, lycées et représentants des BDE et associations étudiantes ont été rencontrés et ont formé des groupes de travail.</p> <p>Les réflexions et propositions d'actions ont donc été menées de manière transversale, faisant appel à des services différents au sein de la ville :</p> <p>Le lancement de la conférence de la vie nocturne s'inscrit dans cette dynamique.</p>

Objectif(s) de l'action	Concilier animation de la ville, tranquillité des riverains et sécurité de tous.
Description	18 janvier lancement de la conférence de la vie nocturne 19 février réalisation d'un diagnostic partagé avec les partenaires 4 avril rencontre autour de 3 ateliers thématiques : animation-attractivité, nuisances, santé afin de proposer des préconisations 5 juin restitution du plan d'actions



Un outil d'aide à la décision : cellule de veille et d'alerte sur les risques sanitaires et environnementaux du Conseil régional

Porteur de l'action	Conseil Régional Sophie Bringuy, Vice-Présidente du Conseil Régional
Période de l'action	Action de 45 mois, de 2012 à 2015
Contexte	Une cellule de veille et d'alerte sur les risques sanitaires et environnementaux a été mise en place au sein du Conseil régional : cette cellule travaille pour éclairer les élus sur des sujets complexes liés à des risques potentiels dans les domaines sanitaires et environnementaux. Les travaux de la cellule de veille s'exercent dans le cadre de la mise en œuvre des compétences régionales, dans le respect des compétences de l'Etat et des autres collectivités territoriales en matière de santé et d'environnement.
Objectif(s) de l'action	Permettre un débat public, pluraliste et contradictoire, sur des projets ou sujets dont l'impact sanitaire ou environnemental pose question, écouter la parole de tous les acteurs concernés et jouer si besoin un rôle de médiateur. Inciter à la diffusion d'informations et d'échanges sur les sujets qu'elle étudie. Suggérer des pistes d'action dans les champs des compétences de la Région.
Description	<p>La cellule de veille procède à des études et dresse le bilan des connaissances scientifiques sur un sujet de sa compétence faisant débat.</p> <p>Elle propose des adaptations des politiques régionales et favorise la diffusion des connaissances.</p> <p>La cellule est composée d'élus de la majorité et de l'opposition, membres des différentes commissions du Conseil régional.</p> <p><u>Un premier sujet d'étude : la protection des personnes électrosensibles :</u></p> <p>La sensibilité électromagnétique (ou électro-sensibilité) est une maladie par laquelle une personne déclare souffrir de symptômes qui, selon elle, sont causés et aggravés par des champs ou des ondes électromagnétiques.</p> <p>La cellule de veille a commandé à un cabinet indépendant une étude faisant le point des connaissances sur cette question : http://www.paysdelaloire.fr/index.php?id=7756</p> <p>Les actions envisagées :</p> <p>Dans ce contexte, des actions de prévention et de sensibilisation ont été engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et prévenir le grand public et notamment les jeunes (lycéens et apprentis) pour leur donner les indications concernant le bon usage du téléphone portable.

Description (suite)

- sensibiliser et accompagner les élus locaux. Ces derniers sont en effet souvent interpellés par des collectifs citoyens lors d'implantation d'antennes de téléphonie mobile. Il s'agira de les informer et de leur mettre à disposition les outils collectés par la cellule de veille.

- adapter les équipements publics. La Région étudie la possibilité d'adapter ses équipements publics pour limiter les effets des ondes, notamment dans les bâtiments d'enseignement secondaire et supérieur dont elle est propriétaire. Ces études et leur mise en œuvre seront progressives. encourager la recherche et l'innovation régionale. La Région souhaite par exemple accompagner l'innovation à travers le développement d'éco-filières pour améliorer l'environnement électromagnétique des habitations

- poursuivre l'activité de veille notamment au niveau européen.

- contribuer à la reconnaissance et à la prise en charge des symptômes en s'appuyant sur la consultation de pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes (dans le cadre du plan régional santé-environnement) et l'observatoire régional de la santé.

Une seconde étude en cours :

La cellule de veille étudie l'impact des pesticides sur la santé humaine et le développement d'une agriculture peu consommatrice de ce type de produits



Ces fiches seront bientôt disponibles sur OSCARS



Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé en Pays de la Loire



www.oscarsante.org

Agence régionale de santé
Pays de la Loire

17 boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES Cedex 2

Département Promotion de la Santé Prévention :
Tel : 02 49 10 42 09 ou 43 09 ou 40 52

